

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°150/2024

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	13 DECEMBRE 2024	13 DECEMBRE 2024
40	24	34		
OBJET : Adhésion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au Réseau des Territoires Innovants « Les Interconnectés »				
RESUME : Première association nationale de diffusion des usages et innovations numériques au service des territoires, le réseau des territoires innovants les interconnectés est à la fois plateforme d’échanges, centre de ressources, organisateur de formations, espace de partages physiques et numériques. Compte tenu de l’intérêt pour la Communauté de communes de rejoindre un réseau dédié à la transformation numérique afin de s’appuyer sur des experts et des expérimentations déjà menées dans les collectivités pour déployer des projets en lien avec la data, l’intelligence artificielle et autres projets digitaux, il est proposé d’adhérer à cette association.				

L’an deux mille vingt-quatre,
le dix-neuf décembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune d’Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; VILLERMY Jean-Louis (suppléant de M. GESLIN Laurent) ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; FERRAT Laurent (suppléant de Mme PONIATOWSKI Anne) ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; SANTIN Jean-Denis ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MILAN Henri ; MOUCADEL Stéphanie ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain.

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à Mme DORISE Juliette ;
- De Mme BISCIONE Marion à M. MANGION Jean ;
- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. FAVERJON Yves à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. GARNIER Gérard à M. HERTZ Benoît ;
- De Mme MISTRAL Magali à M. COLOMBET Gabriel ;
- De Mme PLAUD Isabelle à M. MARIN Bernard ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLOMBET Gabriel.

Le conseil communautaire,

Rapporteuse : Marie-Pierre CALLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de rejoindre un réseau dédié à la transformation numérique afin de s'appuyer sur des experts et des expérimentations déjà menées dans les collectivités pour déployer des projets en lien avec la data, l'intelligence artificielle et autres projets digitaux.

Madame la Vice-présidente indique que le réseau des territoires innovants les interconnectés est une association nationale de diffusion des usages numériques au service des territoires, fondée par Intercommunalités de France et France urbaine. Sa mission est d'accompagner la transformation numérique des collectivités et diffuser l'innovation numérique par l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation de technologies fiables et innovantes, ainsi que d'apporter l'éclairage d'experts aux territoires souhaitant mettre en œuvre des projets.

L'association donne ainsi accès à ses adhérents à des groupes de travail sur les enjeux de la transformation digitale, la publication d'études et la veille thématique, un forum national, la mise en réseau des collectivités, l'identification et la valorisation des expériences des territoires.

La cotisation annuelle est graduelle en fonction de la strate de la collectivité, avec un tarif préférentiel pour les adhérents d'Intercommunalités de France. Pour 2025, la cotisation de la Communauté de communes s'élève à 1800€ TTC.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente :

Délibère :

Article 1 : Approuve l'adhésion au réseau des territoires innovants Les interconnectés au 1^{er} janvier 2025 ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront inscrits au budget ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 34 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.